

Conseil scientifique de l'ENS

18 FÉVRIER 2019

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur à l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF

Membres nommés absents :

Daphné BAVELIER, Professeure à l'université de Genève et de Rochester
Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg
Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg
Elisabeth GASSIAT, Professeure à l'université Paris Sud
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur
Gretty MIRDAL, Professeure de psychologie à l'université de Copenhague

Membres élus présents :

Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études de recherche et formation
Anne BOUTIN, Directrice de recherche au CNRS, professeur attaché à l'ENS
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'École normale supérieure
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Invités permanents :

Dorothee BUTIGIEG, Directrice des études Lettres
Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale de l'ENS
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services de l'ENS
Victoire MAYOR, Cheffe de cabinet du directeur de l'ENS

Représentants des élèves présents :

Kevin BERLEMONT
Alexis KAISER

Représentant des élèves absent :

Marco MOLARI

Invités sur des points spécifiques :

Hubert BOST
Antoine TRILLER

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu du dernier Conseil scientifique	4
II.	Nouveaux directeurs d'unités	4
III.	Suivi des ouvertures de postes transdisciplinaires au fil de l'eau : lettres-sciences, développement durable environnement-planète et géographie.....	4
IV.	Droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne	5
V.	Actions incitatives	7
VI.	PSL	7
1.	Masters : fiches de présentation des masters PSL portés par l'ENS	7
2.	Présentation par Hubert Bost, Vice-président de la recherche et de la formation graduée de PSL...	10
3.	Statuts.....	10
VII.	Focus : présentation scientifique par Antoine Triller	11
VIII.	Actualité critique et ses projets européens	12
IX.	Point sur le projet « QBio »	12
X.	Points d'information.....	13
1.	Projet Prairie	13
2.	Préparation aux agrégations de physique et de chimie.....	13
3.	Levée de fonds	13

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Stanislas Lyonnet, puis, en son absence, de Philippe Descola.

I. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil scientifique

Après avoir délibéré, et sous réserve de l'intégration des modifications demandées en séance, le Conseil scientifique approuve le procès-verbal du CS du 9 novembre 2018.

II. Nouveaux directeurs d'unités

Yves LASZLO indique que Pierre Paoletti, qui était déjà directeur du département de biologie, a pris la succession d'Antoine Triller à la tête de l'UMR. La cohérence entre les deux structures, départements – UMR, qui constitue l'objectif, a ainsi été rétablie.

Deux changements sont à noter en chimie, avec les nominations de Rodolphe Vuilleumier et de Christian Serre.

En ce qui concerne les études cognitives, Roberto Casati assure désormais la direction de l'Institut Jean Nicod.

Alexandre Schubnel a été nommé à la tête du laboratoire de géologie.

Enfin, Jean-Marc Berroir, qui était déjà directeur du département, a pris la responsabilité du nouveau laboratoire de physique, issu de la fusion du laboratoire Pierre Aigrain et des laboratoires de physique théorique, de physique statistique et d'une équipe de radioastronomie. Il sera assisté de deux directeurs adjoints.

Frédéric WORMS indique que Jean-Marc Tallon a été nommé à la tête de Paris-Jourdan Sciences économiques.

Claire Zalc a pris la direction de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine mais ne pourra pas conserver ces fonctions, qu'elle abandonnera dans le courant de l'année, pour se consacrer à l'ERC qu'elle a obtenue.

En littérature, Sophie Prévost a été nommée à la tête de l'UMR Langues, textes, traitements informatiques, cognition.

En philosophie, Sophie Roux dirigera désormais la République des Savoirs.

Enfin, Christophe Goddard a pris la responsabilité de l'UMR Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident.

Marc MEZARD constate que sur un total de 29 unités, seulement huit sont dirigées par des femmes. Il estime nécessaire de procéder à un rééquilibrage et de prendre en compte cette dimension pour les futures nominations.

III. Suivi des ouvertures de postes transdisciplinaires au fil de l'eau : lettres-sciences, développement durable environnement-planète et géographie

Yves LASZLO indique que des comités de prospective ont été mis en place pour développer deux thématiques transverses, autour de la philosophie des sciences et du développement durable. Ils ont pour mission de définir le profil des postes, d'envisager comment ceux-ci pourront s'insérer dans le contexte scientifique de l'Ecole et plus largement de PSL, et d'analyser le vivier et les candidatures possibles.

Frédéric WORMS précise que trois postes, qui ont déjà été présentés au Conseil scientifique, sont concernés par une ouverture au fil de l'eau. Les deux premiers sont les transdisciplinaires. Le dernier, en géographie, ne présente pas ce caractère atypique. Une esquisse de profil a déjà été proposée au département. Un comité de recherche pourrait être prochainement mis en place. A ce stade, aucun calendrier n'a toutefois été défini.

S'agissant des deux postes transdisciplinaires, Philippe DESCOLA note que des orientations ont déjà été fixées dans les profils recherchés.

Yves LASZLO assure que le champ reste extrêmement vaste. Il reconnaît, en revanche, que la richesse des postes, issue du croisement entre les thématiques, rend compliqué l'identification de candidats.

Marc MEZARD explique que les comités de prospective devront essayer de définir des profils répondant à la fois aux attentes de l'Ecole en termes de développement d'enseignements transverses et aux opportunités de recrutement qu'ils pourront identifier.

A ce stade, Frédéric WORMS confirme que rien n'est figé. Les intitulés pourront évoluer en fonction des propositions qui seront formulées par les comités de prospective.

Bien que celui-ci ne soit pas arrêté, Stanislas LYONNET demande tout de même des précisions sur le calendrier envisageable.

Frédéric WORMS répond qu'en ce qui concerne la géographie, le département souhaiterait que le poste soit pourvu pour la prochaine rentrée. Compte tenu du caractère structurant de ce recrutement, des réflexions préliminaires restent toutefois nécessaires avant d'engager le processus.

Pour les deux autres postes, Yves LASZLO indique que le calendrier devrait être plus étalé, à la fois du fait de la complexité des profils recherchés et des contraintes liées au caractère international du vivier. Les travaux des comités de prospective pourraient s'achever à la fin du printemps 2019. Les recrutements pourraient ensuite être lancés, en espérant aboutir à l'hiver prochain.

IV. Droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne

Marc MEZARD rappelle qu'une augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne a été annoncée par le gouvernement à la fin 2018. Ceux-ci seraient portés à 2 770 euros en licence et à 3 770 euros en master et en doctorat. Aujourd'hui, ils s'élèvent à 170 euros en licence, 243 euros en master et 380 euros en doctorat, auxquels s'ajoute une CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) de 90 euros.

L'annonce du gouvernement a suscité de nombreuses réactions. En ce qui concerne l'ENS, le Conseil d'administration a voté une motion rejetant cette mesure et réaffirmant son attachement à l'ouverture de l'Ecole. Toutefois, même si des précisions ont commencé à être apportées, le dispositif envisagé reste très flou. Une mission de concertation a mené des auditions et devrait rendre son rapport à la ministre dans les prochains jours. Pour le moment, rien n'est donc figé.

Les droits d'inscription différenciés ne s'appliqueront pas aux diplômes d'établissement, dont le diplôme de l'ENS. Par ailleurs, ils ne devraient pas concerner les étudiants présents en France depuis plusieurs années. Cette notion devra néanmoins être précisée, surtout en ce qui concerne la prise en compte des changements de cycle.

L'ENS est concernée par la réforme pour les inscriptions en master et en doctorat. S'agissant de ce dernier, les remontées à la commission de concertation ont apparemment été très négatives. Pour le moment, la question est encore en suspens mais le gouvernement a reconnu l'existence de difficultés.

Pour le master, une réflexion devra être lancée au niveau de PSL, sachant que les normaliens peuvent également s'inscrire dans d'autres établissements. L'Ecole sera donc dépendante de la politique que ces derniers auront mises en place.

Des incertitudes demeurent sur l'exercice du droit d'exonération. Aujourd'hui, celui-ci est limité à 10 % des inscrits. Elle deviendrait problématique si elle devait inclure les changements de cycle, car l'Ecole accueille 12 % d'étudiants hors Union européenne.

Pour le moment, l'exonération est toujours totale et uniquement liée à des critères sociaux. A l'avenir, elle pourrait éventuellement devenir partielle et ne porter que sur la partie dépassant les droits d'inscription des étudiants européens.

D'autres questions restent ouvertes, notamment sur la mise en place d'un système de bourses financé par ces droits d'inscription différenciés. Dans tous les cas, les difficultés d'application concrètes ne devront pas être sous-estimées.

La situation des demandeurs d'asile constitue également un sujet de préoccupation important. En effet, dans les premiers projets qui ont circulé, ils se retrouvaient exclus de l'accès à l'université. Or l'Ecole dispose d'un programme spécifique pour ces publics. Se pose de toute façon une question de principe.

L'absence de visibilité pour la prochaine rentrée est très compliquée à gérer. Il n'est pas possible d'informer les étudiants étrangers hors Union européenne des droits d'inscription dont ils devront s'acquitter.

Alexis KAISER demande s'il existe des obstacles légaux pour mettre en place un nouveau système de bourses.

Dans la mesure où les textes ne sont pas encore disponibles, Marc MEZARD l'ignore. Le sujet devra être traité au niveau de PSL mais il n'est effectivement pas certain que les établissements disposent des marges de manœuvre suffisantes. En effet, un système de bourses ne pourrait être mis en œuvre qu'en le finançant par un prélèvement sur les droits d'inscription supplémentaires.

Vincent-Mathias GIREL souhaite avoir des précisions sur la position des différents établissements de PSL.

Marc MEZARD indique que les écoles d'ingénieur pratiquent déjà des droits d'inscription assez élevés. Par conséquent, elles n'ont pas la même sensibilité vis-à-vis du sujet. Pour le moment, il est difficile de dépasser les déclarations d'intention sans connaître le dispositif que le gouvernement souhaite mettre en place. Un certain nombre de remarques ont été remontées à la commission de concertation. L'objectif est d'éviter que des étudiants étrangers hors Union européenne qui pourraient rejoindre l'un des établissements de PSL abandonnent leurs projets pour des raisons financières.

Stanislas LYONNET demande quels sont les critères actuels d'exonération.

Marc MEZARD répond que ceux-ci sont uniquement sociaux. L'exonération ne concerne que les étudiants disposant d'une bourse d'Etat. Il serait très difficile de mettre en place un tel dispositif pour des étudiants étrangers hors Union européenne.

Philippe DESCOLA reconnaît que PSL devrait effectuer une veille lui permettant d'estimer la légitimité des demandes au regard de la situation politique, économique et sociale des différents pays.

Marc MEZARD confirme que cette complexité pourrait être problématique.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent, Stanislas LYONNET ne pense pas que le Conseil scientifique puisse prendre position sur le sujet.

Vincent-Mathias GIREL estime, pour sa part, qu'il pourrait tout de même exprimer ses craintes vis-à-vis des conséquences du projet et insister sur sa volonté de tout mettre en œuvre pour éviter de décourager des vocations.

Marc MEZARD rappelle que la délibération adoptée par le Conseil d'administration va déjà dans ce sens.

Frédéric WORMS indique que le Conseil scientifique pourrait exprimer son étonnement face à l'absence d'informations claires pour la prochaine rentrée.

Sergio CILIBERTO insiste sur la nécessité de clarifier au moins la situation des étudiants étrangers hors Union européenne qui sont déjà en France.

Marc MEZARD assure qu'ils pourront bénéficier d'une exonération, même s'il est prématuré de savoir si elle sera totale ou partielle, pour porter leurs droits d'inscription au niveau de celui des étudiants européens. Sur ce point, les réponses du gouvernement ont été constantes. La situation des changements de cycle n'a, en revanche, pas été tranchée.

Marc MEZARD propose le texte suivant :

« Le Comité scientifique exprime son plein accord avec la délibération du Conseil d'administration. Il forme le vœu que tout soit mis en œuvre pour ne pas décourager les vocations des étudiants étrangers hors Union européenne qui auraient été sélectionnés pour rejoindre des formations au sein de l'ENS. »

Tous les membres du Comité scientifique s'associent à ce texte.

V. Actions incitatives

Yves LASZLO explique que chaque année, l'Ecole consacre un budget de 200 000 euros à des actions incitatives. L'appel d'offres est ouvert à tous les départements scientifiques et vise notamment à soutenir l'émergence de nouvelles équipes. La priorité est accordée aux achats mutualisés. Pour s'assurer que les financements accordés puissent réellement déboucher sur l'acquisition des matériels, il a été décidé d'éviter un morcellement trop important.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les actions incitatives.

VI. PSL

1. Masters : fiches de présentation des masters PSL portés par l'ENS

Même si l'Ecole est engagée depuis longtemps dans des masters, Frédéric WORMS estime que la mise en place des masters PSL en lettres et sciences humaines et sociales va représenter un saut qualitatif. Celle-ci permettra de franchir une étape majeure dans l'offre de formation et de recherche.

Le master de philosophie est d'ores et déjà ouvert. Les autres seront lancés pour la prochaine rentrée. Les inscriptions débuteront au mois de mars.

Les deux masters d'économie présentent une singularité, puisqu'ils font l'objet d'une co-accréditation, avec l'EHESS pour le master Analyse et Politique économiques, et avec l'Ecole des Ponts et Paris I pour le master Economie appliquée. Ce dernier s'intitulait précédemment PPD (Politiques Publiques et Développement). Ces deux masters seront situés à l'Ecole d'Economie de Paris, au sein de l'EUR PGSE.

Le master de sciences sociales regroupera deux anciennes mentions (Pratiques de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales et Quantifier en sciences sociales), qui deviendront des parcours. Il sera co-accrédité avec l'EHESS, qui n'est à ce stade que membre associé de PSL.

Le master qui connaîtra le plus d'évolutions concerne les humanités. Compte tenu de l'ambition liée à ce projet, le porter constituera une responsabilité importante pour l'Ecole. Il rassemblera un grand nombre de parcours, sans pour autant être un simple « chapeau ». Il correspond en effet à une certaine vision des humanités. Parallèlement au lancement du master, il est d'ailleurs prévu d'organiser un colloque sur cette notion et sur la manière de l'appréhender.

La plupart des parcours du master seront liés au programme gradué TransLitterae.

Le master d'humanités comprendra des parcours ou ensemble de parcours disciplinaires (littératures, arts, histoire transnationale, mondes anciens, géographie et géopolitique). Il s'y ajoutera des parcours de préparation de l'agrégation, particulièrement centrés autour de l'ENS.

La mise en place des nouveaux masters demandera une forte mobilisation de l'ensemble de l'Ecole. Des discussions se poursuivent avec PSL au sujet des moyens et des calendriers.

Bien que les liens avec les départements soient étroits, ces masters prendront place dans la scolarité des étudiants de l'ENS, sans confusion et sans exclusive. Ils permettront également une ouverture sur d'autres publics. Intellectuellement, ils constitueront en tout cas une étape majeure dans l'imbrication entre la formation et la recherche, qui est au cœur de l'engagement de l'Ecole dans la construction de PSL.

En ce qui concerne les sciences, Yves LASZLO indique que l'Ecole jouera un rôle d'opérateur pour quatre masters PSL. Elle sera toutefois impliquée dans d'autres masters, également très importants, dans les domaines de la chimie, de l'informatique et des mathématiques.

Le transfert au sein de PSL apportera une visibilité accrue à certains masters emblématiques de l'ENS.

Tous les masters reposent sur le tutorat. Ils seront organisés en parcours mais ces derniers ont surtout pour objectif de guider les étudiants. Ils restent néanmoins perméables et permettent une construction individualisée, dont les tuteurs devront vérifier la cohérence scientifique, notamment dans la perspective d'une thèse. Les masters portés par l'Ecole ont en effet une vocation de recherche. Ils seront très sélectifs pour les étudiants mais également pour les enseignants.

Leur caractère international constitue également un point commun à tous les masters scientifiques, avec une place croissante de la formation en anglais. Ainsi, les enseignements du master de physique se dérouleront exclusivement dans cette langue.

Le master de physique s'articulera autour de quatre parcours (physique théorique, physique quantique, physique de la matière condensée et matière molle et biophysique).

Le parcours sur la matière molle et la biophysique sera particulièrement ancré dans PSL, avec une implication de l'ESPCI, de l'Institut Curie et du Collège de France. Il sera exclusivement en anglais et mis en œuvre en partenariat avec Sorbonne Université, Paris Saclay et Paris Diderot.

Le master de sciences du vivant s'appuie sur un master qui existait déjà au sein de l'ENS mais l'élargit pour proposer un très large spectre scientifique. Il constituera la clef de la voute d'un programme gradué en cours de construction au sein de PSL. Sans négliger les aspects translationnels, l'objectif sera de travailler sur les fondements de la biologie et sur la compréhension des mécanismes du vivant.

Le master de sciences cognitives est au cœur du département d'études cognitives de l'ENS. Il sera co-accrédité avec Paris Descartes et mis en œuvre en partenariat avec l'EHESS, qui l'avait historiquement créé. Il s'insèrera dans le programme gradué FrontCog. Il ne sera que partiellement en anglais mais des évolutions pourraient intervenir, au moins en ce qui concerne les cours du PhD track. Des discussions restent en cours à ce sujet.

Enfin, le master de sciences de la Terre, des planètes et de l'environnement correspond à une création de PSL. Il aura une vision intégrée Terre solide-Terre fluide, avec une dimension de sciences humaines et sociales pour prendre pleinement en compte les conséquences de ces sujets. A ce stade, les moyens restent cependant insuffisants pour une ouverture à la rentrée prochaine. Pour assurer sa légitimité, ce master devra avoir un positionnement scientifique original, avec une approche transversale.

Philippe DESCOLA constate que le champ des collaborations sera très vaste et demande des précisions sur la manière dont celles-ci pourront être gérées.

D'un point de vue général, Marc MEZARD explique que la nouvelle cartographie définie au niveau de PSL se traduit par une réduction significative du nombre de masters. La priorité a été donnée aux masters qui pouvaient être portés directement par les établissements de PSL, sans pour autant mettre fin à des partenariats souvent historiques. Ceux-ci pourront prendre diverses formes, en fonction des moyens mis en œuvre par chacun des acteurs. Ils pourront donner lieu à des co-accréditations ou à de simples conventions. La création de masters miroirs, avec des cours en commun, pourra également être envisagée.

Frédéric WORMS indique qu'en géopolitique, un master miroir sera mis en place avec Paris I. Précédemment, celui-ci était co-accrédité. De même, l'ENS deviendra partenaire d'un master d'histoire médiévale avec Paris III, alors qu'il était jusqu'à présent co-accrédité. Les liens avec les autres établissements sont en recomposition.

En ce qui concerne les sciences, Yves LASZLO indique que les masters et les programmes gradués sont au cœur de la création de PSL. L'objectif était de proposer une offre de formation fondée sur le potentiel de recherche. Les partenariats avec d'autres établissements ont été privilégiés à la co-accréditation, qui rigidifie le dispositif. Dans ce cadre, il est plus compliqué de contrôler les modes de sélection et d'évaluation. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec le département de chimie, dans la perspective de créer un master PSL dans ce domaine. Celui-ci ne remettrait pas en cause les collaborations historiques mais permettrait de défendre une autre vision.

Christian LORENZI souhaite attirer l'attention sur un problème récurrent lié aux calendriers. Compte tenu des dates de rentrée, il indique que les normaliens étudiants recrutés au niveau M1 ne peuvent pas bénéficier du dispositif d'accueil. Or celui-ci est souvent déterminant pour la suite de la scolarité au sein de l'Ecole. Une mise en cohérence des calendriers serait donc nécessaire.

Marc MEZARD en prend note, tout en reconnaissant qu'il sera certainement compliqué d'aboutir sur ce sujet.

2. Présentation par Hubert Bost, Vice-président de la recherche et de la formation graduée de PSL

Hubert BOST rappelle que le choix stratégique de PSL consiste à définir la formation à partir de la recherche. De ce point de vue, et même si la situation était différente pour l'ENS, le projet rompt avec les habitudes universitaires françaises, qui séparent assez fortement la période de formation et la période de recherche. Cette approche est internationalement lisible à partir de la pratique des graduate schools et a trouvé sa traduction dans la construction de programmes gradués.

La mise en place des programmes gradués a été validée par le Directoire de PSL, qui réunit les chefs d'établissement, et soutenu par le comité d'orientation stratégique international. L'organisation repose sur des filières plus ou moins intégrées, dans lesquelles l'offre antérieure a vocation à se fondre ou à se repenser.

Le modèle doit être pensé de la manière la plus cohérente possible. L'écosystème est donc encore en discussion avec le Directoire de PSL. Il sera extrêmement structurant pour la suite. Il faut notamment s'assurer que les établissements seront en capacité de le piloter. L'enjeu est de trouver un système équilibré, qui ne doublerait pas les organes de gouvernance et de contrôle qui existent déjà.

L'un des objectifs du projet est de favoriser la circulation des étudiants, de manière à ce qu'ils puissent profiter de toute la richesse du dispositif.

Les programmes gradués sont *a priori* conçus comme des filières allant du M1 au D3 mais ils seront croisés par des programmes transverses. Dans un certain nombre de domaines, l'offre sera donc ouverte à des étudiants de sciences dures et à des étudiants de sciences humaines et sociales.

L'ouverture internationale sera essentielle, de même que l'éthique scientifique. S'agissant de cette dernière, deux référents seront ainsi nommés prochainement pour les sciences dures et pour les sciences humaines et sociales.

Les projets de programmes gradués devront être affinés au cours du premier trimestre 2019, de manière à ce qu'ils puissent être présentés au Directoire à la fin du mois de mars et validés.

Pour le moment, la nature de l'appel à projets EUR 2 n'est pas encore connue. Il est toutefois nécessaire de poursuivre la construction des programmes gradués, en espérant qu'ils pourront s'insérer dans cette démarche en 2020.

Kevin BERLEMONT demande des précisions sur l'articulation du dispositif avec les écoles doctorales actuelles.

Hubert BOST reconnaît qu'il est prématuré d'apporter une réponse définitive sur le sujet. L'objectif est d'apporter davantage de souplesse aux étudiants, en leur permettant de débiter plus précocement leurs travaux de recherche. Ainsi, FrontCog a décidé de proposer à certains étudiants des financements dès l'entrée en master, pour les libérer de la préoccupation d'obtenir un contrat doctoral. TransLitterae n'a pas fait ce choix. A terme, ces évolutions poseront toutefois la question de la restructuration des écoles doctorales. Celles-ci ne perdront pas leur pertinence mais devront probablement être repensées.

3. Statuts

Marc MEZARD indique que l'ordonnance permettant la construction de PSL a été publiée. Elle prévoit la mise en place d'une structure expérimentale accueillant des établissements conservant

leur personnalité morale et juridique. A terme, dans un délai de deux à dix ans, elle serait transformée en grand établissement.

Le cadre étant stabilisé, les travaux concernant la rédaction des statuts doivent se poursuivre. Un premier projet avait clarifié un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne les aspects budgétaires.

S'agissant des recrutements académiques, l'ordonnance exclut tout veto du Président. Celui-ci pourrait, en revanche, être confié à une instance collégiale. Le dispositif n'aurait pas vocation à dépasser les cas qui sont déjà prévus par les textes. Sa mise en œuvre serait donc exceptionnelle et ne concernerait que des oppositions flagrantes à la stratégie.

Les statuts devront être finalisés pour le mois de mars. Ils s'appuieront largement sur le projet établi il y a plus d'un an, avec quelques ajustements pour tenir compte de l'ordonnance. Quelques évolutions seront également apportées au regard de l'expérience acquise au cours de la période récente. Un bureau du Conseil des membres devrait ainsi être mis en place. Une attention sera en outre portée au pilotage des programmes gradués.

Le périmètre compte actuellement neuf établissements, avec un certain nombre d'établissements associés. Parmi ces derniers, quelques-uns pourraient exprimer le souhait de rejoindre PSL à plus ou moins court terme.

Un statut particulier est en cours de définition pour le Collège de France. Il lui confèrerait un certain nombre de prérogatives des membres, tout en lui laissant une plus grande autonomie en termes de budget et de recrutement. Pour l'Institut Curie, une solution doit également être trouvée pour composer avec la présence de l'hôpital et le fait qu'il s'agisse d'une fondation. Il n'est pas exclu qu'un statut particulier soit nécessaire.

Enfin, l'EHESS avait souhaité se rapprocher de PSL et en devenir membre. Toutefois, comme ce projet n'avait remporté qu'une seule voix de majorité, le Président avait alors préféré que son établissement ne soit qu'associé. Cette situation pourrait cependant évoluer, avec éventuellement de nouveaux reculs, comme le laisse penser la rédaction du projet stratégique de l'EHESS. Le contexte pourrait devenir compliqué, compte tenu des liens étroits qui existent avec l'ENS. A ce stade, il reste toutefois difficile d'en tirer des conséquences plus concrètes.

VII. Focus : présentation scientifique par Antoine Triller

Antoine TRILLER présente ses travaux, qui portent sur la communication entre les neurones. Le cerveau est extraordinairement connecté, avec des réseaux très complexes. Le connectome constitue donc un sujet d'étude très important. L'un des enjeux est de comprendre les phénomènes de régulation et de dérégulation, notamment en raison de leur impact sur le développement des maladies neurodégénératives.

Frédéric WORMS s'enquiert de l'application des travaux en cours dans le cadre de la médecine prédictive.

Antoine TRILLER indique qu'un colloque est en préparation, car de très nombreux acteurs sont intéressés par le sujet. D'autres approches doivent être mobilisées, notamment autour des big data. Quelques expériences ont déjà été menées dans ce domaine. Le champ à explorer reste toutefois extrêmement vaste.

VIII. Actualité critique et ses projets européens

Frédéric WORMS rappelle que le projet d'actualité critique est un projet interdisciplinaire de confrontation à l'actualité, qui repose sur un séminaire hebdomadaire préparé par un groupe d'élèves encadré par un enseignant-chercheur. L'objectif est de l'étendre désormais aux questions européennes.

Depuis son lancement, le projet est marqué par une coïncidence avec l'actualité du moment. Créé en 2015, il a répondu à un besoin pressant avec les attentats survenus en fin d'année. De même, son extension à l'Europe correspond à la crise que traverse cette dernière.

L'extension aux questions européennes se matérialisera à la fois par les thématiques abordées et par la constitution d'un réseau d'actualité critique associant un certain nombre d'universités. Des séances ont déjà été organisées en partenariat. L'université de Varsovie va très prochainement lancer un séminaire miroir à celui de l'ENS.

Différentes initiatives ont été mises en œuvre, notamment à l'occasion de La Nuit des idées du 31 janvier dernier. Quatre grands projets européens ont été défendus par les élèves. Celui qui a été retenu porte sur le renforcement du rôle international de l'euro.

Il est important que l'Ecole soit présente, au travers de toutes ses disciplines, sur les questions européennes. Des contacts sont en cours avec de nombreux établissements pour organiser un réseau. Dans le cadre des masters PSL, un parcours d'études européennes sera proposé. Une réflexion a également été engagée sur la possibilité de mettre en place une chaire d'anthropologie européenne contemporaine.

Philippe DESCOLA se réjouit de la très forte implication des étudiants dans ces différentes initiatives.

Marc MEZARD signale l'organisation prochaine de deux événements au sein de l'Ecole.

Le 6 mars, de 17 heures à 20 heures, l'ENS accueillera le maire de Riace en Italie, qui s'est distingué par sa politique en faveur des migrants. Le documentaire réalisé sur le sujet par Wim Wenders, qui sera également présent, sera projeté à cette occasion. Par ailleurs, le 16 mars, le forum des migrations sera l'occasion d'échanger avec François Héran, professeur au Collège de France, et Xavier Emmanuelli.

IX. Point sur le projet « QBio »

Yves LASZLO explique que le projet QBio vise à développer les approches quantitatives d'étude du vivant, notamment la modélisation. Un groupe de travail, s'appuyant sur les départements de l'Ecole mais ouvert à PSL, avait été mis en place sur le sujet. Il convient désormais de franchir une étape supplémentaire et d'engager la recherche de financements pour la construction d'un nouveau bâtiment. Cette dernière, qui ne pourra pas intervenir avant trois ou quatre ans, ne constitue pas un préalable pour le lancement de la démarche. Elle sera, en revanche, nécessaire pour engager un appel d'offres international. La montée en puissance passera à la fois par la recherche et par la formation, avec la volonté d'attirer des biologistes mais aussi des chimistes, des mathématiciens, des physiciens, des informaticiens, etc.

X. Points d'information

1. Projet Prairie

Yves LASZLO indique que le projet Prairie a été déposé par Inria, le CNRS, PSL, la future Université de Paris et l'Institut Pasteur, avec le soutien de l'INSERM. Beaucoup d'industriels y participent également. L'objectif est de créer un centre d'intelligence artificielle qui pourrait être labellisé par l'Etat pour développer des techniques et des recherches, dans les domaines des mathématiques et de l'informatique mais également dans d'autres disciplines comme les sciences de la vie et de la santé. Le dossier a été présélectionné et devrait aboutir à la constitution d'un institut pluridisciplinaire, associant des spécialistes des sciences humaines et sociales. Le modèle économique est fondé sur des chaires. Les efforts devraient être très importants en matière de formation, avec le doublement des capacités. Le budget global devrait être de l'ordre de 20 millions d'euros par an sur quatre ans. Le démarrage est prévu dès le mois de septembre.

Sergio CILIBERTO exprime sa préoccupation concernant l'origine des financements. Il évoque également la problématique des applications concrètes des travaux qui pourront être menés.

Yves LASZLO estime indispensable de trouver des modes de collaboration avec les GAFAs. Ceux-ci participent au mécénat et financent ainsi la recherche fondamentale. Les premières retombées attendues devraient concerner les laboratoires mais l'enjeu sera ensuite d'accompagner la densification du tissu industriel, idéalement à l'échelle européenne.

2. Préparation aux agrégations de physique et de chimie

Yves LASZLO rappelle que l'Ecole avait envisagé de se désengager de la préparation aux agrégations de physique et de chimie, car ses partenaires étaient très peu impliqués dans le dispositif.

Finalement, la situation a évolué. La réaction de l'ENS a permis de lever un certain nombre de blocages. Un accord a pu être trouvé pour maintenir la préparation à Montrouge, en rééquilibrant significativement la contribution des partenaires, dont Sorbonne Université. La négociation d'une convention est en cours de finalisation.

3. Levée de fonds

Marc MEZARD indique que la phase active de levée de fonds a été lancée depuis quelques mois, même si l'Ecole n'a pas encore communiqué sur le sujet. Des efforts avaient précédemment été engagés pour développer les chaires de mécénat.

Le potentiel apparaît significatif. Les retours sont positifs, de la part des anciens élèves et de leurs réseaux. Une personne a été recrutée par la fondation à temps plein sur cette activité. Un poste a aussi été créé au sein de l'Ecole pour le suivi des relations avec les entreprises.

Une fondation de droit américain, « Friends of ENS » a également été créée. Elle a reçu ses premiers dons il y a quelques semaines.

La séance est levée à 12 heures 50.